

Plan d'accès

EMD

Rue Joseph Biaggi
13003 MARSEILLE

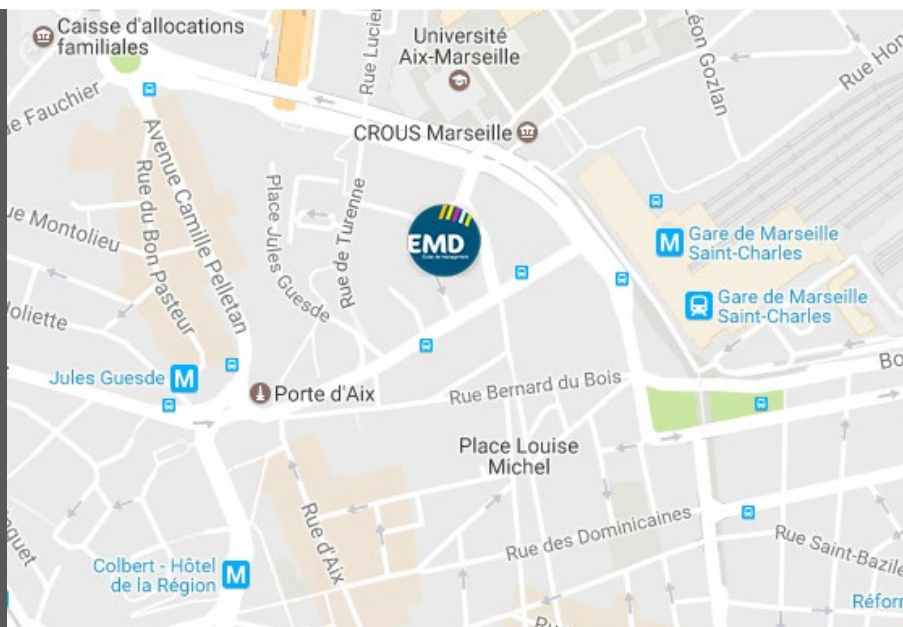
Pensez transports en commun et co-voiturage

En métro & train :

Sortez de la gare St Charles vers la porte d'Aix.
Prendre la rue Charles Nédélec et tournez dans la 3eme à droite.

En voiture :

Coordonnées GPS : 43.303111,5.376740



e-c
CARIF
ESPACE COMPÉTENCES

Centre de ressources régional
orientation | formation | emploi
en Provence-Alpes-Côte d'Azur

MATINALE

LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Du nouveau cadre réglementaire à sa mise en oeuvre

Vendredi 26 avril 2019

de 9h00 à 12h00

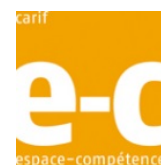
EMD Rue Joseph BIAGGI 13003 MARSEILLE

Public : Entreprises, salariés, acteurs et partenaires de l'écosystème emploi, formation, orientation, responsables RH, membres du CREFOP.

S'inscrire

Centre de Vie Agora Bat A ZI Les Paluds 13400 Aubagne

www.espace-competences.org



Contexte

La loi *Pour choisir son avenir professionnel* rendue applicable par la publication progressive de ses décrets, est profondément transformatrice.

En élargissant la définition de l'action de formation, la loi offre désormais l'opportunité aux entreprises de choisir entre différentes modalités de formation pour renforcer le développement des compétences et l'employabilité des salariés : formation à distance, actions de formation en situation de travail, coaching ...

En permettant plus de liberté dans les réponses formatives, en raisonnant en termes de besoins en compétences plutôt qu'en termes de besoins en formation, en créant le **Plan de développement des compétences**, la loi amène à un véritable changement culturel auquel chacun d'entre nous doit adapter ses pratiques professionnelles.

Mais alors en quoi consiste le **Plan de développement des compétences** ? Quel est son cadre juridique ? Qui est concerné ? Quelles sont les actions qui peuvent en relever ? Quel est le statut du salarié engagé dans ce processus ? Que se passe-t-il à l'issue de la formation ?... Comment mettre en œuvre ce nouveau cadre légal dans son entreprise et avec quels partenaires et quels financements ?...

Des réponses concrètes seront apportées dans le cadre de cette matinale.

Intervenants

Sylvette AVALLET

Directrice, CARIF Espace Compétences.

Laurent NEYER

Directeur régional adjoint DIRECCTE PACA. Chef du Pôle Entreprises, Emploi et Economie. Commissaire aux Restructurations et à la Prévention des difficultés des entreprises (CRP).

Benoit SERRE

Vice-Président national de l'ANDRH (Association Nationale des Directeurs des Ressources Humaines).

Christophe PONS

Représentant du GARF (Groupement des Acteurs et Responsables de la Formation).

Pierre-Laurent VAGLIO

Directeur Régional OPCALIA, membre de l'OPCO ESSIMO.

PRE-PROGRAMME

9h Accueil des participants

9h30 **Présentation de la matinale** par **Sylvette AVALLET, CARIF**

9h45 à 10h15 **Ouverture : contexte d'émergence du Plan de développement des compétences et points clés du cadre réglementaire.**
par **Laurent NEYER, DIRECCTE PACA**

10h20 **Le Plan développement des compétences : quels changements pour les entreprises, les services RH et Formation ? Opportunités et solutions concrètes.**

S'adapter aux évolutions techniques, réglementaires et organisationnelles est devenu un véritable challenge pour les entreprises. Même si le Plan de développement des compétences présente de nouvelles opportunités, comment le mettre en œuvre ? Quelles articulations avec les accords de GPEC ? Quelle dimension sociale accompagne cette nouvelle mesure ? Comment lier les GPEC de branche et les GPEC d'entreprise avec cette nouvelle donne ? Quels sont ses effets sur l'individualisation des parcours professionnels, sur l'offre de formation et les modalités d'interventions pédagogiques ? Des solutions concrètes sont mises en œuvre ou envisagées dans les services RH et Formation des entreprises pour faire face à ce nouveau cadre juridique et aux nouvelles obligations.

Regards croisés avec **Benoit SERRE, ANDRH & Christophe PONS, GARF**

11h30 à 12h00 **Des OPCA aux OPCO : quels enjeux pour le Plan de développement des compétences ?**

Créés le 1^{er} avril 2019, les OPCO sont des partenaires essentiels pour la mise en place du Plan de développement des compétences par les entreprises de moins de 50 salariés. Quelles sont les missions des Opérateurs de compétences ? Quelles sont les transformations en cours des circuits financiers permettant le financement du Plan de développement des compétences, y compris durant la période transitoire ? Quels changements administratifs et contractuels pour les prestataires de formation ? Quelles prises en compte des nouvelles modalités pédagogiques ?

avec **Pierre Laurent VAGLIO, OPCALIA, membre OPCO ESSIMO**

Les interventions seront régulièrement enrichies d'échanges avec la salle.